

PROJET PÉDAGOGIQUE

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR
"Les Petites Canailles"

Petites vacances

Année 2016 - 2017

16 Bd Plazanet
35150 JANZE
02-99-47-31-93



INTRODUCTION

L'accueil collectif de mineurs (ACM) "Les Petites Canailles" permet à la fois d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil manifesté par les familles, et offre à l'enfant, un nouvel espace de vie et lieu éducatif nécessaire à son épanouissement.

Il doit prendre en compte l'enfant en **tant qu'individu à part entière** qui peut **exprimer ses envies, ses choix** et les **partager avec les autres**.

Pour l'équipe toute entière, l'enfant est au centre de nos préoccupations. Nous devons l'aider à se construire, se créer des repères dans son environnement social.

L'équipe d'animation doit travailler en cohérence et en harmonie avec les différents partenaires de vie de l'enfant.

Le projet pédagogique de l'ACM Les Petites Canailles constitue une réflexion collective qui définit des objectifs éducatifs et les moyens que nous mettrons en œuvre pour les atteindre.

Ce projet pédagogique est une aide et une référence permanente pour les animateurs, dont la mission est de permettre à l'enfant de vivre, non pas « à côté des autres », mais « avec les autres ».

1 - L'accueil collectif de mineurs "Les Petites

Projet pédagogique ACM Les Petites Canailles – Petites vac



Canailles ”

L’ACM “les Petites Canailles” est une structure d’accueil et de loisirs municipal, qui reçoit des enfants (filles et garçons) âgés de 2 ans ½ à 6 ans de la commune de Janzé et des communes environnantes.

Cette structure fonctionne pendant les petites vacances sous statut Accueil Collectifs de Mineurs, agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des populations (DDCSPP). Le centre fonctionne sur une amplitude horaire de **7h00 à 18h45** du lundi au vendredi.

Une journée type : (cf Règlement Intérieur distribué aux familles) :

- 7h-9h00 : accueil des enfants et des parents
- 9h00-9h45 : regroupement (on se dit bonjour/histoire-chanson-comptine / présentation de l’équipe d’animation et des enfants)
- 9h45 présentation des activités
- 9h45 – 11h00 : déroulement des séances d’animation
- 11h00-11h40 : rangement, récréation
- 11h40-11h50 : préparation pour le restaurant scolaire
- 11h50 / 12h00 départ au restaurant scolaire
- 12h00 / 13h10 déjeuner convivial
- 13h10 / 13h30 retour à l’accueil de loisirs
- 13h30-14h00 : accueil des enfants de l’après- midi / préparation du temps calme déroulement du temps calme pour les + grands sur les tapis
- 13h40-15h20 : sieste pour les plus petits
- 14h00-14h30 : petites histoires pour se retrouver /présentation des animations
- 14h30-15h50 : séances d’animation / jeux collectifs
- 15h50-16h00 : récréation
- 16h15-16h30 : passage aux toilettes
- 16h30-17h00 : goûter
- 17h-18h45 : départ échelonné des enfants

Les familles ont le choix entre différentes formules : à la demi-journée (matin ou après-midi), à la journée complète, avec ou sans repas.

Lieu de fonctionnement :

L’ACM « Les Petites Canailles » est municipal et occupe une partie des locaux de l’école maternelle la « Marelle ».

Une maison de fonction fait office de local de rangement. Celle-ci est équipée d'appareils électroménagers (réfrigérateur, lave-linge, sèche-linge), et de placards qui servent à stocker les produits alimentaires.

La structure d'accueil comprend une salle d'animation, une salle de repos, un espace sanitaire adapté et une cuisine. L'ACM bénéficie également des infrastructures de l'école, à savoir, le restaurant scolaire et les espaces de jeux extérieurs. De plus, les salles de sports et la bibliothèque sont à la disposition des usagers de l'ACM.

L'ACM des Petites Canailles dispose d'un matériel pédagogique diversifié, ainsi qu'un fond de jeux éducatifs (jeux de société, jeux de construction, puzzles, livres, dinette...). Pour que ces temps soient des temps « ressources » pour les enfants qui ont besoin de se retrouver entre camarades de jeux, des espaces à thème ont été aménagés dans la grande salle (coin livres, dînette, Légo, dessins, et champêtre...). Ces espaces sont définis par des petites cloisons, décorées et peintes par les enfants, selon le thème de chaque espace. Des tapis de sol viennent s'ajouter au confort de ces petits coins de jeux que les enfants aiment s'approprier tout au long de la journée.

Conditions d'accueil :

Les familles doivent remplir avant la première venue de l'enfant, un dossier d'inscription dûment rempli, comprenant les informations nécessaires à sa constitution (vaccins à jour, notamment le BCG). Un portail Internet consacré aux familles facilite les démarches d'inscription, et permet de diffuser des informations auprès des familles (programmes, dates de début et de fin d'inscription pour une période donnée...). L'équipe de l'ACM Les Petites Canailles est munie d'une tablette qui contient tous les éléments de chaque dossier. Une synchronisation régulière permet le transfert de l'ensemble des données du serveur vers la tablette.

L'équipe d'animation se donne pour principaux objectifs de :

Connaître l'enfant et sa famille

Favoriser l'épanouissement de l'enfant sur ses temps de loisirs

Soutenir le développement de la socialisation



Le projet pédagogique s'associant étroitement au projet éducatif de la commune, tient compte de trois parties :

-  **les enfants** : ils viennent avant tout pour s'amuser, retrouver des copains, avec des attentes variées, et ce, dans un contexte de loisirs.
-  **Les parents** : ils sont liés à ces attentes pour le bien être et l'épanouissement de leurs enfants,

tant sur le plan éducatif qu'affectif.

- ✚ **Les animateurs** : ils viennent avec des projets variés, personnels et travaillent dans un esprit d'équipe, pour apporter une qualité de vie sociale au sein du centre de loisirs, tout en respectant le rythme de l'enfant.

Le projet pédagogique que l'équipe a mis en oeuvre pour la période d'été, s'appuie sur une valeur sociale qui se trouve être "**le droit aux loisirs et aux vacances**" de tous les enfants, dans un espace de loisirs et de découvertes.

Ces temps extra scolaires ouvrent les portes de l'évasion, invitent à la détente et ce, à travers des activités récréatives.

Durant l'année, il s'agit d'amener tous les enfants à être acteurs de leurs journées de vacances et de leur bien être.

2 - Connaître l'enfant et sa famille

L'enfant est un être en construction qui a besoin d'évoluer dans un climat de sécurité et de confiance auprès d'adultes, qui lui accordent une attention personnalisée et continue. Il se sentira d'autant plus sécurisé, s'il a pu découvrir auparavant ce nouveau lieu d'accueil en présence de ses parents ou d'un adulte familier.

De leur côté, les parents pourront se sentir en confiance pour passer le relais à des professionnels qui sauront se montrer disponibles, à leur écoute et à celle de l'enfant.

Accueillir un enfant :

L'enfant et sa famille sont invités à visiter les lieux de fonctionnement des Petites Canailles. La lecture du projet pédagogique de l'ACM maternel permet aux familles de prendre connaissance des valeurs sociales et éducatives de la structure, ainsi que la mise en place des rituels au sein de la vie collective pour garantir le bien-être de leur (s) enfant(s).

L'équipe d'animateurs permanents permet de positionner une personne référente pour accueillir les enfants qui ont de difficultés à accepter la séparation avec leurs parents, mais aussi pour les enfants nouvellement arrivés en cours d'année.



Les temps d'accueil :

L'accueil de 7h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h45 est effectué par les animateurs qui accompagnent les enfants non seulement sur le temps d'activités, mais sur tous les temps de vie de l'enfant. Ils feront de ce temps d'accueil un moment spécifique, favorisant les relais entre la famille et l'équipe d'animation.

A leur arrivée, l'animateur de pointage valide sur la tablette, la présence de l'enfant inscrit au préalable par la famille, et selon la formule choisie.

Privilégier le rythme individuel de l'enfant :



L'enfant a des rythmes physiologiques dont le respect contribue à la qualité de son développement.

L'équipe d'animation de l'ACM Les Petites Canailles " a la volonté de respecter au mieux les rythmes de vie de chaque enfant et des groupes à travers les temps de vie quotidienne et les temps d'activités.

3 - Les temps de vie quotidienne

Les temps de vie quotidienne :

Le goûter du matin : à partir de 9h15, les enfants prennent du jus de fruits. Ce temps de collation est animé par les animateurs qui proposent aux enfants de découvrir le sens du goût (cf Projet pédagogique-

« Une journée chez les Petites Canailles).

Les enfants qui le souhaitent peuvent aider à la distribution du goûter, le nettoyage des tables. Les animateurs sont présents pour veiller au bon déroulement de ce temps.

Le déjeuner : le repas est servi au restaurant scolaire se trouvant en aval de l'ACM. Les enfants ont un accès direct par un petit chemin piétonnier. Ils se rendent au restaurant scolaire pour 12h00. Les enfants peuvent manger à leur rythme, et prendre des initiatives (se servir, goûter, couper...) et selon leur appétit et leur curiosité.

Des lectures de contes se déroulent entre deux services afin que les enfants puissent patienter dans le calme et se détendre en attendant le plat principal.

Le temps repas est une activité à part entière :

- ✚ **Hygiène :** comprendre les règles d'hygiène et les appliquer.
- ✚ **Éducation nutritionnelle :** découverte des goûts, l'animateur amènera l'enfant à goûter à tous les aliments sans pour autant le forcer à manger.
- ✚ **Apprentissage :** apprendre à se servir des couverts, à se servir seul, nettoyer leur table.
- ✚ **Temps de détente et de discussion :** découvrir qu'il est possible de déjeuner en collectif dans une ambiance calme et sereine, en développant la notion de respect et d'écoute.

L'animateur a un rôle important à table, il est un « exemple » pour les enfants

La sieste :

Le temps de repos se déroule dans la salle de sieste de l'école maternelle, au calme et dans la pénombre. L'adulte aura préparé l'étape de la sieste, où l'enfant doit se sentir rassuré pour profiter pleinement de ce temps de repos. Aussi, le doudou joue son rôle rassurant et reste le symbole de l'univers propre à chaque enfant. Les rituels du sommeil sont essentiels pour permettre à l'enfant de vivre ce moment, non pas comme une autre forme de rupture, mais comme une ressource supplémentaire dans son rythme de vie collective. Aussi, l'animateur peut amener l'enfant à s'endormir, grâce à une histoire, une chanson ou de la musique douce.

En dehors de ces temps formels, les animateurs seront vigilants concernant l'état de fatigue des enfants et pourront mettre en place des temps calmes si cela est nécessaire.

Le temps calme :

Pour les plus grands, le temps calme se déroule dans la grande salle, où des tapis individuels sont posés. Les enfants sont allongés et se détendent en écoutant une histoire, une musique douce. Le temps calme dure une petite demi-heure.

Le goûter :

A partir de 16h30, les enfants sont invités à prendre le goûter. Les enfants sont responsabilisés et impliqués dans la vie de l'ACM des Petites Canailles. L'équipe d'animation les aide à agir seuls dans certains gestes de la vie quotidienne, en les amenant à participer au service du goûter (accession progressive à l'autonomie).

Les temps d'activités:

Les enfants sont répartis par tranches d'âge à savoir : les 2ans ½ -3 ans, les 4 ans et les 5-6 ans.

Un temps de regroupement précède le temps d'activité. Pour éviter que ce temps de rassemblement soit long et contraignant pour les enfants, les animateurs accueillent les groupes par tranches d'âge respectives. On se retrouve autour d'une petite comptine et/ou une histoire et/ou une chanson. Les enfants peuvent s'exprimer sur le sujet de leur choix.

Ensuite, l'équipe d'animation présente les activités à l'aide d'un modèle (notamment en matière d'activités manuelles). Ainsi l'enfant visualise ce dont il s'agit et l'animateur a pu au préalable, évaluer l'activité, pour mieux adapter sa séance d'animation auprès des enfants, et anticiper les besoins matériels nécessaires...

Les enfants ont le choix de faire une des activités proposées ou de jouer dans un espace de jeux libres, dans le respect des uns et des autres. En respectant l'espace de chacun, l'enfant apprend à « vivre **avec** les autres », et non plus « vivre **à côté** des autres ».

Ainsi l'équipe d'animation offre la possibilité à l'enfant d'être acteur de ses temps de loisirs.

Toute la journée, plusieurs activités sont proposées aux enfants et les espaces de jeux libres restent à leur disposition. Les animateurs moduleront les temps d'activités selon l'attention et l'intérêt porté par les enfants.

Pour chaque mois et temps de vacances, un thème est choisi et les activités sont déclinées en fonction.

4 - Assurer la sécurité affective et physique de l'enfant

La sécurité physique :

. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance d'un animateur.

. L'animateur devra être vigilant au respect de la réglementation, un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans.



Pendant les activités manuelles, l'animateur sera le seul utilisateur d'objets tranchants (scie, cutters, couteaux pointus,...)

L'animateur devra adapter les jeux sportifs à l'âge et aux capacités des enfants.

En promenade à l'extérieur de l'école, l'animateur sera très vigilant en bord de route.



La sécurité affective

✚ L'animateur devra être toujours disponible et à l'écoute des enfants.

✚ L'enfant devra être considéré comme un individu à part entière à l'intérieur d'un groupe.

- ✚ L'animateur devra être attentif à l'état de l'enfant; fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi,... En cas de doute ou de propos d'enfants alarmants, l'animateur doit tenir informer le directeur : ne pas rester seul (cf. protocole pour l'enfance en danger).

5 - La construction de l'enfant

Favoriser la socialisation de l'enfant et l'apprentissage de la vie en groupe

- ✚ L'animateur mettra en place les règles de vie avec les enfants, il utilisera des moyens adaptés à l'âge des enfants (dessins, photos).... Ces règles de vie pourront évoluer tout au long de l'année.
- ✚ Rappel régulier des consignes de sécurité, de respect du matériel et de chacun.
- ✚ L'animateur mettra en place des temps de discussion et d'échange avec les enfants, exemple, pendant le temps du repas.
- ✚ L'animateur mettra en place des jeux collectifs où les enfants devront apprendre à jouer en tenant compte du groupe et des règles définies...
- ✚ Sensibiliser les enfants au respect des différences sociales et culturelles
- ✚ Prendre le temps d'expliquer les choses

Susciter l'imagination et la création des enfants

- ✚ L'animateur mettra en place des coins d'activités permanents (dessin, jeux, pâte à modeler, lego, dinette...) où l'enfant pourra jouer seul. En parallèle, il proposera des activités variées, manuelles, d'expression corporelle, jeux collectifs...
- ✚ Pendant ces activités, l'animateur veillera à ce que l'enfant soit acteur de l'activité, car il ne s'agit pas de faire à sa place pour obtenir un meilleur résultat.
- ✚ L'animateur devra être à l'origine de projets et activités innovants.

6 - L'animateur et ses missions

S'occuper d'enfants est un engagement très important et empreint de responsabilités qui témoigne de la confiance que l'on vous accorde (élus, Service Enfance Jeunesse, équipe de direction et parents...)

Son rôle :

- ✚ Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant
- ✚ Être à l'écoute, disponible et compréhensif à l'égard des enfants
- ✚ Encadrer les enfants autour d'activités multiples
- ✚ Donner du sens à ses actions, répondre aux objectifs du projet pédagogique, en lien avec le projet éducatif de la commune.

Faire partie de l'équipe d'animation :

- ✚ Participer de façon active aux réunions, échanger des idées
- ✚ Discuter et élaborer des projets avec les autres animateurs
- ✚ Donner son avis sur l'organisation de l'ACM

- ✚ Faire part d'éventuels problèmes rencontrés que ce soit avec les enfants, les animateurs ou autre personnel.

Ses obligations:

- ✚ Respecter les enfants et leurs parents ainsi que tout le personnel.
- ✚ Respecter les horaires.
- ✚ L'utilisation du portable est interdite pendant les heures de travail.
- ✚ Il est strictement interdit de fumer dans les locaux

L'équipe d'animation

Béatrice QUINSON, BAFD, BPJEPS LTP, agent d'animation, direction
Sophie GERARD, animatrice, Master Sciences Humaines et Sociales
Françoise CHEMIN, Stage BAFA, agent d'animation
Manon BAILLY, BAFA, agent d'animation, direction relais
Nathalie ROMERO, BAFA, agent d'animation



Béatrice QUINSON